## RÈGLEMENT SUR LES LIEUX D'ENTREPOSAGE DES BPC (RM 474/88) DEMANDE D'AUTORISATION D'ÉLIMINER DES DÉCHETS CONTENANT DES BPC



Identification du producteur		
Dénomination sociale :		N° de dossier de la société :
Adresse postale :	Ville :	Prov. : Code postal :
Nom commercial :	Emplacement :	:
Adresse postale de l'établissement :	Ville :	Prov. : Code postal :
N° d'inscription à titre de générateur de déchets dangereux : GM		
Quantité à éliminer :kg ou L – Joindre la liste des n <sup>os</sup> d'immatriculation (étiquettes).		
Signature de la personne-ressource :		Date (jj/mm/aaaa) :
Nom en caractères d'imprimerie :	Poste/titre :	
Téléphone :	Γéléc. :	
Transporteur proposé		
Dénomination sociale :		
Adresse :	Ville :	Prov. :Code postal :
N° d'identification du transporteur des déchets dangereu	ıx :	Oate de transport proposée :
Destinataire proposé		
Dénomination sociale :		
Adresse :		
N° d'identification du destinataire des déchets dangereux :		
iv a identification da destinatane des dechets dangered.	Α	
Direction des Autor Conservation du Ma		s ources hydriques
Révisé par Environnement Canada a Les renseignements personnels sont recueillis en vertu des pouvoirs cor Règlement sur les lieux d'entreposage des BPC (RM 474/88) et seront des fins administratives et d'exécution de la loi. Les renseignements recuprotection de la vie privée. Si vous avez des questions, veuillez commu privée, C.P. 85, 200, croissant Saulteaux, Winnipeg (Manitoba) R3J 3W3; au	nférés par la Loi sur la manutention utilisés pour accorder l'autorisation cueillis sont protégés par les disposit uniquer avec le coordonnateur charge	d'éliminer des déchets contenant des BPC, ainsi qu'à tions de la <i>Loi sur l'accès à l'information et la</i>

HW6/Demande d'autorisation d'éliminer des déchets contenant des BPC/Juin 2002 - Révisé en MAY 2011, Dec. 2012